

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00129

**FONDS DE CONCOURS ENERGIE - COMMUNE DE LA GRAND'CROIX -
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE SITUÉE SQUARE JEAN
BAPTISTE CORNET**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170207-D20170012910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

FONDS DE CONCOURS ENERGIE - COMMUNE DE LA GRAND'CROIX - CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE SITUEE SQUARE JEAN BAPTISTE CORNET

Par délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2014, Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 96 215,33 € en faveur du projet de rénovation thermique de l'Espace Massenet porté par la commune de La Grand' Croix.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du dispositif de fonds de concours 2011-2014 à destination des communes, instauré par Saint-Étienne Métropole conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Le projet de rénovation thermique de l'Espace Massenet a été abandonné par le nouvel exécutif communal, qui en a informé Saint-Étienne Métropole par courrier en date du 17 juin 2014, au profit d'autres projets.

Par délibérations du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015 et du 11 mai 2016, Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement sur la réorientation d'une part du fonds de concours Énergie attribué à la commune de La Grand' Croix au profit du projet communal de rénovation de la ferme Sorlin, à hauteur de 35 945,10 €, et du projet de réhabilitation de la cure médicale en pôle intergénérationnel, à hauteur de 40 000,00 €. Le reliquat s'élève donc à 20 270,23 €.

La commune sollicite Saint-Étienne Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours « Énergie » pour un projet de construction d'une salle polyvalente située square Jean Baptiste Cornet.

Ce nouveau projet présenté par la commune est un projet de construction d'une salle polyvalente communale de 170 m², comprenant une salle permettant l'accueil de diverses activités, une kitchenette, des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et un rangement. Ce projet s'implante dans un secteur en cours de restructuration, qui regroupe de nombreux équipements : mairie, église, espace Roger Rivière composé de trois salles à vocation principalement sportive, médiathèque Antoine de Saint Exupéry, centre laïc récemment construit accueillant l'amicale des boulistes et l'amicale des anciens combattants... De nouveaux logements sont également planifiés. Le projet s'inscrit dans cette dynamique de requalification.

Le dispositif de fonds de concours « Énergie, réduction des consommations et énergies renouvelables » s'adresse notamment aux projets de construction neuve de bâtiments communaux. Dans cette catégorie, les travaux éligibles sont tous les travaux qui concourent à atteindre la performance énergétique exigée (niveau équivalent à Effinergie+).

Dans le cas présent, les documents fournis montrent que les travaux répondent à ces critères de performance.

Il est alors proposé une réorientation du reliquat des crédits octroyés dans le cadre de l'ancien dispositif fonds de concours 2011-2014.

Pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants, ce fonds de concours finance les projets de construction neuve à un taux de 20 % maximum et est plafonné à 100 000 € par bâtiment.

Le montant estimé des travaux s'élève à 330 000 € HT. Le montant des travaux éligibles selon les critères de ce fonds de concours « Énergie » s'élève à 160 900,00 € HT.

L'intégralité du reliquat de l'enveloppe initialement attribuée au projet de rénovation thermique de l'Espace Massenet, soit 20 270,23 €, pourrait donc être réorienté en faveur du projet de construction d'une salle polyvalente communale.

La commune a obtenu pour ce projet une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 82 500 €.

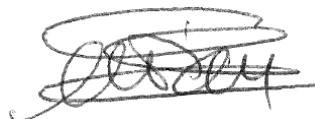
Les fonds dus par Saint-Étienne Métropole au titre des fonds de concours seront versés après épuisement de toutes les autres subventions de façon à ce que la commune maître d'ouvrage supporte effectivement 20 % du montant de l'opération. Ils sont conditionnés aux règles définies par la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la réorientation du fonds de concours Énergie attribué à la commune de La Grand-Croix au profit de son projet de construction d'une salle polyvalente située square Jean Baptiste Cornet, à hauteur de 20 270,23 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la commune la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article n°204142 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU